

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2009

Etaient présents : M. FORTIER, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, M. REUILLON J-Jacques, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, M. VERDON Richard, M. CANTIN Christian, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean-Serge, Mme THIBAUT Christine, Mlle MORISSET Carole, Mme PALISSEAU Laetitia, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THOMASSIN Sylvie, Mme BERTHELOT Isabelle.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. M. Robert GAUTHIER est nommé secrétaire.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 17.12.2008

Sans autre observation, le compte-rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION DU 6 JANVIER 2009

◆ Comités de quartiers

Présentation de la charte : les membres de la commission prennent connaissance du texte, apportent quelques modifications et donnent un avis favorable au projet :

Date limite du dépôt des candidatures : 15 Mars 2009

Après accord du Conseil Municipal, l'information du public se fera par :

- Internet
- Tableau d'affichage urbain
- Journaux locaux (NR, Renaissance Lochoise)
- Distribution boîtes à lettres

Une réunion publique d'information aura lieu courant Février.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la Commission.**

② COMMISSION EAU – ASSAINISSEMENT VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC

Réunion du lundi 19 janvier 2009

Ordre du jour :

- Convention assainissement VOLABEL,
- Suivi des boues de la station d'épuration,
- Propositions pour le budget 2009,
- Questions diverses.

I – CONVENTION ASSAINISSEMENT VOLABEL

Une convention fixant les limites de pollution admissibles pour la station d'épuration avait été établie avec les Ets VOLABEL. L'activité d'abattage ayant cessé, cette convention doit être résiliée.

La Commission demande au Conseil Municipal d'accepter cette résiliation.

**** M. le Maire rappelle que la commune avait fait un effort important vers Volabel pour limiter ses coûts. Effort vain devenu caduc.*

II – SUIVI DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Le suivi agronomique de l'épandage des boues produites par la station d'épuration est réalisé par le Cabinet VEILLAUX. L'opération est renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

La proposition financière pour 2009 est de 5 657,08 € T.T.C. Elle comprend :

- analyses des boues avant épandage,
- programme prévisionnel d'épandage,
- analyses des sols,
- bilan agronomique,
- rapport de synthèse.

La Commission demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle proposition.

****A la question de Monsieur Omont sur le Montant 2008, Monsieur BISSON dit qu'il lui répondra exactement car il n'a pas le chiffre en tête. Montant 2008 : 5 521.12 € TTC*

III – PROPOSITIONS POUR LE BUDGET 2009

- Voir tableau ci-dessous
- Rue de la Serine.

** M. Bisson souhaiterait si possible le rattachement de cette rue au programme « rue de Loches »*

** M. le Maire rappelle les difficultés actuelles de subventionnement concernant ces programmes.*

Un choix sera fait en fonction des priorités et selon l'enveloppe budgétaire.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Retenue de la Poële : la dalle béton soutenant la grille du « trop plein » est effondrée.

<u>PROPOSITIONS BUDGET 2009</u>			
<u>VOIRIE</u>			
	Montant T.T.C.	Subvention	Besoin de financement
Croix de beauchêne	125 000,00		
Parking rue belle et allée piétonne	300 000,00		

Trottoir Ave Delaunay	140 000,00		
Rue des Pinsons	80 000,00		
Voirie rurale la Binetterie	42 000,00		
Gimont 1ère tranche	280 000,00	70 000,00	
Allée piétonne écurie Hervé	13 000,00		
Rue du four à chaux	230 000,00		
Gravillonnage parking quai Bellevue	<u>35 000,00</u>		
TOTAL T.T.C.	1 245 000,00	70 000,00	1 175 000,00
* Rue de la Serine : commentaire de M. Bisson			
<u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>			
Rue Marc Seguin	16 000,00		
Mise en conformité	6 500,00		
Rue des Pinsons	17 000,00		
Rue de Gimont	20 000,00		
Rue du four à chaux	50 000,00		
Ave Delaunay	<u>70 000,00</u>		
TOTAL T.T.C.	179 500,00		179 500,00
<u>EAU</u>			
Réhabilitation du château d'eau	320 000,00		
Défense incendie	30 000,00		
Travaux divers	<u>30 000,00</u>		
TOTAL T.T.C.	380 000,00		380 000,00
<u>ASSAINISSEMENT</u>			
Hameau des ouches	300 000,00		
Travaux divers	<u>50 000,00</u>		
TOTAL T.T.C.	350 000,00		350 000,00

* M. le Maire souligne les difficultés actuelles qui existent au niveau de notre production d'eau. Une étude est en cours. Faudra-t-il un nouveau forage au niveau de la nappe du sénomanien ? Décision suspendue à l'accord préalable de la DDASS qui entraînera des travaux très importants.

* M. Bisson précise que les travaux sur les réservoirs d'eau sont envisagés en mars/avril pour celui de la route de Luzillé, et en septembre octobre pour celui des Ouches qui comprendra également la rénovation extérieure. La présence importante de nitrate au niveau de l'Herpenty lui pose problème.

* Au niveau de l'assainissement, il ne restera plus, après l'opération prévue, que le village de Foix et quelques habitations isolées à ne pas être raccordés à la station d'épuration.

* Monsieur Bisson dit que la ville est victime de son succès au niveau de la production des boues car les agriculteurs sont très demandeurs. Il précise que VOLABEL produisait 250 tonnes de boues, donc en moins sur la répartition aux agriculteurs

***** Le Conseil Municipal entérine les avis de la Commission.**

.../...

③A/ COMMISSION D'URBANISME du Mardi 23 décembre 2008

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC	LE BELGUET MICHEL	PREAU	19 RUE DES MERLETS	AD 846 A 853. 375	UA	FAVORABLE
PC	BALLEREAU ROMAIN PITROU ADELINE	MAISON D'HABITATION	23 RUE CHARLES SIMON	ZI 1064,1067 1072	UBS	FAVORABLE
PC	MORIN BRUNO	VERANDA	5 ALLEE P.M. CURIE	ZL 999	UB a S	FAVORABLE
PC	WINIARZ DOMINIQUE	MAISON D'HABITATION	RUE DE LA CROIX DE BEAUCHENE	ZH 1001. 1003. 1006. 1007	UB a S	FAVORABLE
PC	RENOU CHRISTIAN ET CATHERINE	EXTENSION HABITATION	25 ROUTE DE CIGOGNE	ZX 256	NB	FAVORABLE
PA	COMMUNE DE BLERE	PARKING 30 PLACES	RUE NEUVE RUE BELLE	AC 180, 181, 182	UA b i	FAVORABLE s/réserve avis ABF
DP	SGB FOOTBALL	BUNGALOW RANGEMENT	STADE RUE DU CT LEMAITRE		UB S	FAVORABLE
	BEAUVAIS CHRISTOPHE	TRANSFORMATION PARTIE GARAGE EN HABITATION	3 RUE DU FOUR A CHAUX	ZH 877, 883, 915	UB a A	FAVORABLE
	BANCHEREAU MONIQUE	RAVALEMENT DE FACADE	1 QUAI DU PORT DE L EST	AC 240	UA i	FAVORABLE
	RIBEIRO FELIX	POSE VELUX	63 RUE DE LA CROIX DE BEAUCHENE	ZH 541, 146	UB a	FAVORABLE
	JAULT JEAN PHILIPPE	RAVALEMENT FAÇADE	13 PLACE DE LA LIBERATION	AB 177	UA i	FAVORABLE
	SCI HEVADD	OPERATIONNEL	11 RUE DE LA VASSELIERE	AD 211, 212, 213, 499, 500	UB S	FAVORABLE
	GEOPLUS p/ OLIVRON	OPERATIONNEL	RUE DES CHANDOUINS	AD 213, 499, 500	UB S	FAVORABLE

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

Ces avis sont donnés sous réserve de l'instruction par la DDE et avis des services consultés.

Questions diverses

- . Lecture faite du problème TARU / Sarl IMMODOM - place de stationnement. Permis déposé au nom de la SARL IMMODOM qui sera taxée
- . Question posée sur la rédaction de la modification de la zone UBL en UB E. Avis : la réponse sera donnée par la commission lors de la réunion du 14/01/2009
- . Exposé du cas du PC de la Société Hexagone place de la République.
- . A revoir dossier HESLOT - zone inondable PPRI Aléas fort.

***** Le Conseil Municipal entérine les avis de la commission.**

.../...

B/ COMMISSION D'URBANISME du Mercredi 21 Janvier 2009

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC	Ville de Bléré	serres	ZA pré aux renards	ZL 1096	UC	Favorable
CU B	Géo Plus	Opérationnel	Rue du Clos Ferrand	ZL1156	UC	Favorable
CU A	Notaire CEDELLE	Informatif		ZX 35-ZX 150-ZY 20	ND	Favorable
DP	SCI Hevadd	2 lots à construire	rue de la Vasselière	AD	UB s	Favorable
DP	PENICAULT Vincent	Garage en bois	16 Rue Saint Julien	ZL 1103	UBAS	Favorable
DP	BARBEROUSSE	clôture	7 Vallée de Fontenay		ND	*S/ R de l'avis du service de navigation
DP	FRESNEAU	Pose de Velux	58 Avenue du 11 novembre	ZL 203	UBAS	Défavorable Info complémentaire nécessaire

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

Questions diverses – Relecture de la modification du POS

MODIFICATION MINEURE – remplacement du secteur UBL par un secteur UBE (équipement)

Rédaction actuelle

Le secteur UBL

Situé au Réflessoir et propriété de la commune, c'est un secteur destiné aux équipements principalement éducatifs de sports, loisirs, détente et tourisme.

Compte tenu de la proximité de la rocade, un équipement de secours incendie doit être implanté près de l'échangeur.

Ce secteur est longé au Sud par la RN 76 classée voie à grande circulation.

Tout aménagement futur en bordure de cette voie doit prendre en compte les dispositions de l'article L 111.1.4. du Code de l'Urbanisme visant à assurer la maîtrise de l'urbanisation.

Proposition

Le secteur UBE

Situé au Réflessoir et propriété de la commune, c'est un secteur destiné à recevoir les équipements :

- éducatifs, sportifs, de loisirs, de détente,
- culturels
- tourisme
- de sécurité – centre de secours - gendarmerie et brigade cynophile
- de service à la personne,
- de soins et de santé
- formation, et orientation jeunesse
- ainsi que les équipements techniques nécessaires à leur fonctionnement.

Après relecture de la proposition de modification, la commission donne un avis favorable à cette rédaction.

Le dossier de modification peut être lancée.

***** Le Conseil Municipal entérine les avis de la commission.**

POINT III – POINTS FINANCIERS

1. REHABILITATION DES RESERVOIRS / route de Luzillé + château d'eau Autorisation donnée au Maire pour signer le marché

La Commune a lancé une consultation le 5 décembre 2008 pour la réhabilitation des réservoirs d'eau potable (bâche au sol – route de Luzillé et château d'eau – les Ouches). La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 20 janvier 2009 pour l'ouverture des plis. Etant donné qu'il s'agit d'une procédure de marché public formalisée, le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché, dans la limite des estimatifs indiqués ci-dessous :

LOT 1 : réhabilitation des réservoirs

- tranche ferme (bâche au sol – route de Luzillé) :	120 000 € HT
- tranche conditionnelle (château d'eau – les Ouches) :	220 000 € HT

LOT 2 : équipements hydrauliques

- tranche ferme (bâche au sol – route de Luzillé) :	17 000 € HT
- tranche conditionnelle (château d'eau – les Ouches) :	30 000 € HT

Total estimé des travaux : 387 000 € HT

***** Avis favorable à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer le marché.**

2. CONSTRUCTION D'UNE SERRE Autorisation donnée au Maire pour signer le marché

La consultation a été lancée le 18 décembre et la Commission d'Appel d'Offres se réunira le 27 janvier pour l'ouverture des plis. Nous sommes à nouveau dans une procédure formalisée donc le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.

Les estimatifs sont les suivants :

Lot 1 : terrassements, VRD	32 720 € HT
Lot 2 : forage	12 000 € HT
Lot 3 : construction de la serre	68 500 € HT
Lot 4 : dallage béton	5 000 € HT
Lot 5 : équipements de la serre	15 800 € HT
Lot 6 : clôtures et portail	11 200 € HT

Total estimé des travaux : 145 220 € HT

- Monsieur le Maire indique que des communes voisines ont été contactées dans le cadre d'une mutualisation envisageable. Pas d'adhésions au principe manifestées; seule la fourniture de plants serait envisagée.

Observation / rectificatif : M. OMONT est interpellé par le montant global des travaux qui est nettement inférieur aux chiffres annoncés lors des précédentes commissions. Il précise que l'électricité et le chauffage ne semblent pas inclus dans les lots.

.../...

Réponse : les chiffres correspondent à un estimatif actualisé, auquel il faut rajouter les frais annexes (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, ...).

Toutefois, nous avons reçu un mail du maître d'œuvre le 23 janvier pour nous informer d'une erreur dans l'estimatif du lot n° 5. La somme annoncée de 15 000 € correspond uniquement aux travaux d'irrigation alors que ce lot comprend également le chauffage et l'électricité, ce qui porte son montant prévisionnel à 84 000 €. En conséquence, l'observation de M. OMONT est fondée et les nouveaux estimatifs sont les suivants :

Lot 1 : terrassements, VRD	32 720 € HT
Lot 2 : forage	12 000 € HT
Lot 3 : construction de la serre	68 500 € HT
Lot 4 : dallage béton	5 000 € HT
Lot 5 : équipements de la serre	84 000 € HT
Lot 6 : clôtures et portail	11 200 € HT

Total estimé des travaux : 213 420 € HT

La délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le marché sera rédigée avec ces chiffres.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché.**

3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

La Commune perçoit une redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution de gaz naturel implantés sur son territoire.

Un décret du 25 avril 2007 a modifié la formule de calcul de cette redevance et conduit, selon GRDF, à une revalorisation substantielle des montants versés aux communes. La précédente redevance était fonction de la population, de la longueur de réseaux implantés sur la Commune, de la durée de notre concession avec GDF et de l'index ingénierie. Pour information, en 2008, nous avons encaissé 2 300 €. La nouvelle formule prend uniquement en compte la longueur des réseaux et l'index ingénierie :

$$R = [(0,035 \text{ €} \times L_{n-1}) + 100 \text{ €}] \times \text{ING}_n / \text{ING}_{n-1}$$

L_{n-1} = la longueur, en mètres, des canalisations implantés sur la Commune au 31 décembre N-1

ING_n = index ingénierie connu au 1^{er} janvier N

ING_{n-1} = index ingénierie du 12^è mois précédant le mois de référence de l'index ING_n

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette nouvelle formule afin que GRDF puisse calculer le montant de notre redevance 2009.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le mode de calcul de cette redevance.**

.../...

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CASTEL RENAUDAIS INSERTION

L'association Castel Renaudais Insertion prend en charge, avec le soutien de la Commune, un chantier d'insertion pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement de l'environnement. L'équipe comprend un responsable technique et en moyenne 5 personnes en contrats aidés.

La Commune verse à l'association une participation financière de 9 144 € pour les 6 mois d'hiver et de 8 575 € pour les 5 mois d'été. La Commune met également à disposition de l'équipe un bâtiment, situé rue du 18 Juin, comprenant un atelier, une salle de formation et un local de stockage du matériel.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de la convention pour l'année 2009.

** Il est souligné la très forte implication de Monsieur LECLERC, responsable du site de Bléré, dans cette action à caractère social qui permet à certains de se réinsérer dans le monde du travail.*

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

5. AMENAGEMENTS DE SECURITE AVENUE DELAUNAY **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil Général est chargé de répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants une dotation de l'Etat dans le cadre du reversement des amendes de police. Les dossiers principalement retenus sont des opérations qui améliorent la circulation des 2 roues et la sécurité.

Les aménagements de sécurité de l'avenue Delaunay correspondent à ces critères : création d'une piste cyclable et aménagement de l'accès des trottoirs aux handicapés.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à présenter ce dossier de subvention.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à présenter le dossier de demande de subvention.**

POINT IV - RESILIATION DE LA CONVENTION VOLABEL POUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

La Commune a signé une convention le 29 mars 2004, modifiée par un avenant du 9 décembre 2004, pour fixer les conditions de déversement des effluents de la société VOLABEL au réseau d'assainissement. Cette entreprise ayant abandonné son activité d'abattage et de découpe des volailles, elle n'est plus considérée comme soumise à des dispositions particulières pour ses rejets. Il y a donc lieu de résilier la convention.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT V - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU PAYS LOIRE TOURAIN

Monsieur CHAUVEL a informé le Maire de son souhait de se retirer de la commission « économie » du Pays Loire-Touraine. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur RAFEL, déjà membre de la commission des affaires économiques de la CCBVC.

* Dans le cadre du « Pays », M. OMONT souhaite que les délégués aient des documents sur les dossiers déposés auprès de cet organisme pour des demandes de subventions. M. le Maire précise que les dossiers concernés sont consultables en mairie.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VI - APPROBATION DE LA CHARTE DES COMITES DE QUARTIER

La charte des comités de quartier a été approuvée par la commission information et communication qui a pris en considération les remarques qui lui avaient été faites. (document joint)

Il est demandé au Conseil Municipal de l'approuver définitivement.

- Un débat est ouvert par Mme DALAUDIER qui considère que le « comité » inclus l'ensemble des personnes concernées, alors que pour Mme OMNES et M. CHAUVEL il s'agit des représentants élus ou désignés par l'assemblée du quartier. (cf définition du Larousse).

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte des Comités de Quartier.**

POINT VII - QUESTIONS DIVERSES

(rappel : elles doivent être portées à la connaissance du Maire responsable de l'ordre du jour, au plus tard la veille de la réunion pour être inscrites et permettre une étude préalable afin de pouvoir y répondre).

Information sur l'élaboration du PLU : Monsieur CHAUVEL fait un point sur l'avancée du dossier compte tenu des différentes réunions qui ont eu lieu en décembre et début janvier.

***Élaboration du P.L.U. :** M. CHAUVEL fait le point sur l'état d'avancement du dossier compte tenu des différentes réunions qui ont eu lieu en décembre 2008 et janvier 2009.

C'est un gros chantier qui a pris un peu de retard en 2008, notamment en raison de la restructuration du cabinet d'études « Huit et demi » en charge de ce dossier. Le responsable d'agence continuera le travail dans le cabinet « TOPOLIGER » qui l'a repris. Les actions en 2009 devront s'efforcer de combler ce retard.

- Une réunion vient d'avoir lieu avec les viticulteurs de Bléré concernant la zone AOC qui est apparue très réduite (6% sur le territoire communal compris entre le Cher et la rocade sud, 5% au sud de la rocade).

Pour les viticulteurs, le problème se situe surtout au niveau de la relève. Une majorité d'entre eux est proche de la retraite sans espoir de succession directe.

- Les représentants de l'INAO et de la Chambre d'agriculture ont également été reçus.
- Une autre réception a eu lieu avec les représentants de la DDE, de la DDAF, des communes limitrophes, du SCOT, de la CCBVC, du Conseil Général, en présence du cabinet d'études.

Le projet a été jugé « fiable ». Il sera présenté à la prochaine session du C.M. en février.

Une réunion publique suivra pour l'information de la population (ce n'est pas l'enquête publique).

D'autres réunions techniques auront lieu pour la rédaction du document. Tâche complexe et délicate.

- Le **Plan Communal de Sauvegarde** devrait être au point pour la fin du 1^{er} trimestre 2009.
- M. le Maire ajoute que le PADD lui semble très contraignant.

- ✓ *M. le Maire donne lecture du **rapport d'activités du policier municipal** pour la période de son embauche jusqu'au 31 décembre 2008.
- ✓ En réponse à la question de M. OMONT concernant la possibilité d'accès à la Mairie le samedi, M. le Maire indique qu'un audit est en cours de réalisation par un cabinet spécialisé sur le fonctionnement des services.
- ✓ M. le Maire indique qu'un service minimum d'accueil sera mis en place dans les écoles par la commune lors de la prochaine grève des enseignants.
- ✓ Mme GOUGUET DGS apporte quelques indications sur les dotations en vue du prochain budget 2009.
- ✓ Mme Le Bris remet aux membres du Conseil un tableau résumé des logements dits « sociaux » sur le territoire de notre commune conforme aux obligations légales.
M. le Maire rappelle que la Commune propose mais que la décision d'attribution est prise par l'OPAC. .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.